

## Module "Cycle 3: Dépendance et droit"

### Arrière-plan

Dans le cycle secondaire et du 2<sup>ème</sup> degré, les adolescents s'intéressent davantage aux substances engendrant des dépendances. Au degré secondaire supérieur, la plupart des adolescents sont encore dans une phase morale et atteignent, à partir de la 7<sup>e</sup> / 8<sup>e</sup> année, la phase d'essai. C'est pourquoi, il y a lieu de sensibiliser les jeunes au thème des substances engendrant des dépendances dès le degré secondaire et de les rendre attentifs aux conséquences pénales.

### Objectifs

Les adolescents savent quelles substances sont autorisées et à partir de quel âge.  
Les adolescents ont conscience des différentes conséquences en cas de comportement punissable.

### Groupes cibles

- Cycle 3, élèves du cycle secondaire et du 2<sup>ème</sup> degré.

### Description des contenus et des documentations

Pour commencer, discuter des connaissances des adolescents. Au moyen des petites cartes, les élèves doivent distinguer les substances engendrant des dépendances connues de celles qui sont inconnues ainsi que les substances légales de celles qui sont illégales et vérifier ensuite dans une feuille de travail les connaissances nouvellement acquises.

Ensuite, la punissabilité selon l'âge et les conséquences possibles sont expliquées et illustrées au moyen d'une histoire fictive. Les éventuelles conséquences sociales, financières ou professionnelles sont discutées. Pour terminer, les effets qui modifient le comportement et les conséquences à long terme de la consommation de telles substances sont abordés et les compétences communiquées au début sont vérifiées.

#### Notes:

.....  
.....  
.....  
.....

#### Contact:

##### Prévention

Schermenweg 5  
Case postale  
3001 Berne

+41 31 638 56 60

[praevention@police.be.ch](mailto:praevention@police.be.ch)

[www.police.be.ch](http://www.police.be.ch)